

**Compte Rendu du Conseil Municipal de Flize**  
**Séance du jeudi 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 6 avril à 20 heures 15 minutes, les Membres du Conseil Municipal de FLIZE légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Flize, sous la présidence de Monsieur BRANZ Cédric, Maire.

Date de Convocation : 30.03.2023

Présents : BRANZ Cédric, LAPORTE Dominique, THÉVENIN Philippe, MEUNIER Marie, D'ORCHYMONT Michelle, YEDRA Guy, PASQUIER Gérard, GILLARDIN Nathalie, GFELLER Emmanuelle, PERCEBOIS Brice, MARY Frédérique, ROUX Pascal, LEFEVRE Jean-Claude.

Absents excusés : DEMOULIN Géraldine pouvoir à BRANZ Cédric, D'ORCHYMONT Dominique pouvoir YEDRA Guy, LEMAIRE Marie Flore pouvoir à THEVENIN Philippe, GRAVÉ Elisabeth pouvoir à D'ORCHYMONT Michelle, TINANT Marc pouvoir à LEFEVRE Jean-Claude, MOUGEL Muriel.

Absents non excusés : CLASSINE André, MIART Didier, DUMONT Noémie.

Secrétaire de séance : THEVENIN Philippe

**2023.08 COMPTE RENDU DU 21.02.2023**

Membres en exercice : 22      Membres présents : 13      Membres votants : 18

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 21 février 2023.

**Vote** : Unanimité

**2023.09 COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Membres en exercice : 22      Membres présents : 13      Membres votants : 16

Madame l'adjointe au maire en charge des finances présente le compte administratif 2022 de la commune de Flize en faisant lecture des chapitres et articles des réalisations budgétaires annuelles.

**Résultat de la section de fonctionnement :**

Dépenses :	1 096 925.14 €
Recettes :	1 093 310.55 €
Soit un déficit de	<b>3 614.59 €</b>

**Résultat de la fonction d'investissement :**

Dépenses :	461 393.21 €
Recettes :	1 016 205.47 €
Soit un excédent de	<b>554 812.26 €</b>

**Résultat de clôture de l'exercice :**

Investissement : excédent de	64 009.85 €
Fonctionnement : excédent de	619 963.38 €
Résultat au 31.12.2022: excédent	<b>683 973.23 €</b>

**Vote** : Unanimité

### **2023.10 COMPTE DE GESTION 2022**

Membres en exercice : 22      Membres présents : 13      Membres votants : 18

Monsieur le trésorier expose qu'après examen des comptes de la commune de Flize, tous les chiffres annoncés dans le compte administratif 2022 sont conformes au compte de gestion et demande au conseil municipal d'approuver ce dernier car il n'appelle ni observation, ni réserve.

Le conseil approuve le compte de gestion 2022.

**Vote** : Unanimité

### **2023.11 AFFECTATION DU RESULTAT**

Membres en exercice : 22      Membres présents : 13      Membres votants : 18

Le Conseil Municipal, selon l'instruction comptable M14 et en application de la loi du 2 mars 1992 modifiée, après avoir approuvé le Compte Administratif 2022, se doit d'affecter le résultat de l'exercice 2022 au budget primitif 2023

- Considérant qu'il a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Déficit de fonctionnement de	3 614.59 €
Excédent reporté de	623 577.97 €
Soit un excédent cumulé de	619 963.38 €
Excédent d'investissement de	554 812.26 €
Déficit reporté de	490 802.41 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de	64 009.85 €

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023 ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de la section de fonctionnement au compte 002 pour	619 963.38 €
Affectation à l'excédent reporté de la section d'investissement, au compte 001, pour	64 009.85 €

**Vote** : Unanimité

### **2023.12 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023**

Membres en exercice : 22      Membres présents : 13      Membres votants : 18

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, le Maire propose de modifier les taux comme suit :

Taxe d'habitation : 8.67 % - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.38 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 17.88%

Le conseil,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A code général des impôts,

Après en avoir délibéré, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

Taxe d'habitation :	8.67 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	35.38 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	17.88 %

Charge le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération

**Vote** : Unanimité

### **2023.13 BUDGET PRIMITIF 2023**

Membres en exercice : 22      Membres présents : 13      Membres votants : 18

Vu la présentation du budget primitif 2023, le conseil, après en avoir délibéré décide d'adopter le budget primitif 2023, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :	1 763 859.38 €
Section d'investissement :	681 409.85 €

**Vote** : Unanimité

### **2023.14 SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Membres en exercice : 22      Membres présents : 13      Membres votants : 18

Le conseil, après en avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association suivante au titre de l'année 2023 :

Comité de jumelage Flize-Pompaire :

Subvention annuelle	264.00€
Subvention exceptionnelle (réservée aux frais du transport collectif pour le voyage à Pompaire)	1 200.00 €

**Vote** : Unanimité

### **2023.15 TARIF D'UN LOCAL (Boutancourt)**

Membres en exercice : 22      Membres présents : 13      Membres votants : 18

Le conseil décide de fixer le prix du loyer mensuel à 40 € pour un local situé sous l'église (le sous bassement) de Boutancourt.

**Vote** : Unanimité

### **2023.16 ATTRIBUTION D'UN GARAGE SECTEUR BOUTANCOURT**

Membres en exercice : 22      Membres présents : 13      Membres votants : 18

Le conseil décide d'attribuer un local situé sous l'église (le sous bassement) de Boutancourt à Monsieur Bruno DECHESNE.

Rappel du loyer mensuel : 40 €.

Charge le maire de signer le bail.

**Vote** : Unanimité

### **2023.17 TRAVAUX D'ELECTRIFICATION**

Membres en exercice : 22      Membres présents : 13      Membres votants : 18

Le conseil, après avoir pris connaissance de la nécessité d'effectuer des travaux de renforcement du réseau et la création d'un PAC 3UF situé place du Village (Balaives et Butz), décide de faire les travaux pour un montant de 27 562.72 € selon l'offre faite par la F.D.E.A.

**Vote** : Unanimité